

Règlement de course

Art A : Organisation

La Compagnie des Etoiles de Gimel organise le cross des neiges, course nature chronométrée, sur la commune de St Régis Du Coin, le dimanche 26 Janvier 2025.

Le règlement sera affiché le jour de la course. L'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement.

Art B : Parcours

Deux parcours sont proposés, accessible soit en trail soit en cani-trail :

Un trail de 9 km, accessible à partir de la catégorie cadet (né en 2008 et avant).

Un trail de 14 km, accessible à partir de la catégorie junior (né en 2006 et avant).

Pour l'ensemble de ces 2 parcours, le nombre de participants est limité à 250 coureurs pour les traileurs et 50 sur les parcours cani-trail.

Un départ à 9h30 sera dédié aux cani-traileurs qui réaliseront 14 km.

Un départ à 9h35 sera dédié aux cani-traileurs qui réaliseront 9 km.

Le départ de 9h45 sera réservé aux traileurs qui partiront donc sur 9km ou 14km (choix du parcours à l'inscription).

Le parcours est entièrement balisé. Il se déroule sur des chemins forestiers et sentiers.

Sur les rares portions de route, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Ce trail étant hivernal, nous attendons la neige, quelques portions du parcours seront damnées - des portions boueuses sont présentes sur le parcours.

Une barrière horaire sera indiquée au kilomètre 4 sur la parcours de 14km. Les concurrents seront alors dirigés sur le retour du parcours.

Art C : Participation

L'épreuve est ouverte aux non licenciés.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs.

Réglementation Spécifique pour le CANI-TRAIL :

Le chien doit être équipé d'un harnais spécifique (Voir fiche pratique). Il est relié au coureur par une longe élastique fixée au baudrier du coureur.

La fourniture des attestations de vaccinations contre la toux du chenil, la parvovirose et la rage est obligatoire (**La vaccination contre la rage est toujours obligatoire dès qu'il y a rassemblement de chiens y compris dans les départements hors rage**).

Ces documents ainsi que la fiche cyno-sanitaire (à télécharger sur etoilesdegimel.fr) doivent être fournis à l'inscription et dans tout les cas avant le 15 Janvier 2025.

Une licence est obligatoire à l'une des fédérations FFST ou FSLC ou FFPTC. Pour les non licenciés, il est nécessaire de souscrire une licence journalière (cout de 5€) sur place ou en ligne.

Le chien doit être âgé de 24 mois minimum et le concurrent de 18 ans.

Art D : Inscriptions

Conformément à la réglementation des courses Hors stade 2024 de la FFA, pour être valide toute inscription devra être accompagnée :

- de la photocopie d'une Licence Athlé Compétition, Licence Athlét Entreprise, Athlé running ou Pass' J'aime courir complété par un médecin et en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme,
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
 - ou, pour les non adhérents à l'une des licences citées ci dessus, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique **DU SPORT EN COMPETITION** (ou de l'athlétisme en compétition) datant de moins d'un an le jour de la course ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.
- Clôture des inscriptions le vendredi 24 Janvier 2025. Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Les droits d'engagement comprennent :

- un ravitaillement d'arrivée (pour tout les parcours, soupe chaude maison, buffet de produits du terroir)
- Le balisage et la sécurisation du parcours

Attention : il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours de 9km.

Il y aura 1 ravitaillement sur le parcours de 14km, au niveau du kilomètre 8.

Art E : Sécurité

Des bénévoles seront implantés en plusieurs points du parcours pour guider et sécuriser certains passages. Merci de les respecter, sans eux, pas d'organisation possible.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur les parcours par tout moyen approprié.

Art F : Modification / Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries, ...), et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, ou d'annuler l'épreuve.

Les coureurs seront avertis au plus tôt si une telle décision devait être prise.

En cas d'annulation pour cause de pandémie, un remboursement des frais d'inscriptions sera effectué (frais de transaction bancaire exclu).

Art G : Assurance

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de Maif. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Art H : Contrôles / Abandons

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche. Ceci afin d'éviter le déclenchement abusif des moyens de secours.

Le directeur de course et son équipe sont habilités à disqualifier, mettre hors course ou pénaliser un concurrent en cas de non-respect du présent règlement.

Art I : Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs (La CEDG) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Etoiles De Gimel, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art J : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Art K : Environnement

La course nature étant un sport en nature, il est expressément demandé aux participants de respecter l'environnement qui leur permet de pratiquer ce loisir.

Aucun déchet n'est autorisé à être rejeté par terre.

Art L : Acceptation complète du règlement

Tout concurrent s'inscrivant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Le règlement sera affiché le jour de l'événement, au niveau des inscriptions.

Art M : Annulation

En cas d'annulation reçue une semaine avant la course, un remboursement à auteur de 50% du prix de l'inscription sera pratiqué. Aucun remboursement ne sera réalisé pour une annulation dans la semaine précédant la course.

Art N : Contact

La Compagnie Des Etoiles De Gimel : contact@etoilesdegimel.fr ; Tèl : 06 98 49 60 07